

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : zoe-therrien-csspi-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/c07b1bbf9e40a6abd8816dd2>

Date d'obtention : 2025-10-22 14:52:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

En premier, ce serait de parler à la victime et à l'auteur du signalement. En deuxième, d'évaluer la situation/incident à l'aide de la grille d'évaluation pour connaître l'intention, l'étendue, la nature et l'amorce. Par la suite, il faut vérifier l'information auprès des autres jeunes au courant si c'est le cas et de remplir la grille avec chacun. Une fois avoir fait ces étapes, il faut voir si cela est un acte malveillant ou impulsif afin de diriger l'intervention. Si c'est un acte impulsif, on peut continuer à la dernière étape et rencontrer le jeune investigateur. Si c'est un acte malveillant, il est important de communiquer avec la police immédiatement pour qu'ils prennent en charge la partie judiciaire de l'intervention. Aussi, si avec la cueillette si l'on remarque qu'il n'y a pas d'infraction criminelle il faut quand même intervenir selon nos politiques d'école.

Dans tous les cas, les parents doivent être averti, le téléphone confisqué sans voir les photos ou les supprimer et communiquer avec la police. Il est important de rester dans une approche éducative et de bienveillance auprès des jeunes.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est important de rencontrer les jeunes impliqués et de remplir la grille selon le protocole sexto, afin d'avoir toutes les informations nécessaires pour diriger l'intervention. De plus, il est important de se poser quelques questions : si c'est un acte impulsif ou malveillant, si le bien-être de la victime est atteint à l'école ainsi que de prévenir la police dans tous les cas pour finir l'intervention. Dans le cas que c'est impulsif la police, récupère le téléphone et intervient pour s'assurer qu'il n'y ait plus la possession de contenus à caractère sexuel et dans un cas malveillant après avoir rempli la grille selon le protocole ils feront la suite des interventions avec les informations qu'ils ont. Je retiens aussi, qu'en tant qu'intervenant scolaire, mon rôle est de m'assurer du bien-être de la victime, d'être dans une approche éducative et d'accompagner les jeunes et parents.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, l'étape la plus délicate serait avertir les parents. Même si il reste que la trousse sexto nous accompagne bien comme intervenant, il reste délicat de contacter les parents et de dire les bonnes choses. Le quand aussi, de contacter les parents me reste flou et je ne suis pas sûre encore à quelle étapes le faire. Par contre, le fait qu'il ait de la documentation pour les parents reste aidant pour intervenir par la suite et les accompagner dans la suite.